



# COMITÉ DES FORÊTS

## Vingt-sixième session

3-7 octobre 2022

### Rationaliser l'établissement des rapports relatifs à la restauration des forêts dans le cadre des Évaluations des ressources forestières mondiales

#### I. Historique

1. Le 1<sup>er</sup> mars 2019, en vertu de la résolution 73/284, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé que la période 2021-2030 serait la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (ci-après «la Décennie»), dont l'objectif principal serait d'éviter, d'enrayer et d'inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde. La résolution 73/284 souligne que la restauration des écosystèmes peut jouer un rôle majeur dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir l'élimination de la pauvreté, la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et l'amélioration des moyens d'existence pour chacun et en tous lieux.

2. Il est essentiel que le suivi des progrès de la restauration des écosystèmes et de la mise en œuvre des activités de la Décennie soit efficace, de même que la communication des données y afférentes. En mars 2020, a été institué le Groupe de travail chargé du suivi de la Décennie des Nations Unies (ci-après le «Groupe de travail chargé du suivi»)<sup>1</sup>. Il réunit plusieurs centaines d'experts techniques de plus de 100 organisations, chargés d'élaborer en collaboration un cadre de suivi de la Décennie (2021-2030). Ce cadre, désigné comme Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes (FERM), contribuera aussi au compte rendu que fera le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'avancement des activités de la Décennie à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quatre-vingt-unième session.

3. Afin d'éviter une surcharge de rapports, le FERM ainsi mis en place a pour vocation de faire usage des actuels systèmes et processus de communication de données relevant d'engagements, de conventions et de plans internationaux, et d'en tirer parti, au lieu de charger les pays d'obligations supplémentaires en matière de rapports officiels. Dans l'ensemble de ses divisions techniques et au sein du Groupe de travail, et en s'appuyant sur l'architecture géospatiale de son Initiative Main dans la main, la FAO a œuvré à la création de la plateforme géospatiale de diffusion du FERM, laquelle permet un suivi transparent des progrès accomplis et fournit des indicateurs et des données permettant aux opérateurs de suivre la restauration des écosystèmes<sup>2</sup>. En outre, le registre du FERM a été conçu

<sup>1</sup> <https://www.fao.org/national-forest-monitoring/domaines-de-travail/restauration-des-forets/fr/>.

<sup>2</sup> <https://data.apps.fao.org/ferm/>.

pour harmoniser et recueillir des données sur les projets et programmes de restauration des écosystèmes par zone géographique<sup>3</sup>.

4. L'Évaluation des ressources forestières mondiales (ERF) est un processus de communication de données aujourd'hui actif. Ce processus, bien établi et pris en main par les pays, consiste à recueillir et à synthétiser des données et des métadonnées et à communiquer des informations sur les ressources forestières mondiales, leur gestion et leurs utilisations. La production d'informations par l'ERF accompagne tous les principaux processus relatifs aux forêts, dont la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et les objectifs de développement durable (ODD).

5. La vingt-cinquième session du Comité des forêts a prié la FAO «d'élaborer, en coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres initiatives de régénération des forêts, une note d'information pour la vingt-sixième session du Comité destinée à analyser si et, le cas échéant, comment l'établissement de rapports sur les indicateurs relatifs à la régénération des forêts dans le cadre des prochaines Évaluations des ressources forestières mondiales pourrait permettre aux pays de rationaliser la communication d'informations entre plusieurs initiatives de régénération»<sup>4</sup>. La présente note a pour objet de répondre à cette demande.

## **II. Suivi et communication d'informations sur les indicateurs liés à la restauration des écosystèmes**

### **A. Contribution de la FAO au suivi de la Décennie**

6. De 2020 à 2022, le Groupe de travail chargé du suivi a coordonné des consultations d'experts techniques et des analyses théoriques dont le but était de définir des indicateurs liés à la restauration des écosystèmes, ceux-ci étant destinés au suivi de cette restauration et à la communication d'informations y afférentes au niveau mondial. La somme de ces travaux a permis de définir un total de 82 indicateurs mondiaux<sup>5</sup> couvrant les importantes conventions citées dans la résolution 73/284, à savoir la CCNUCC, la CDB et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

7. Au nombre de ces indicateurs mondiaux, un ensemble de 20 indicateurs relatifs à des ODD ont été reconnus prioritaires en consultation avec le Groupe de travail chargé du suivi, et institués indicateurs de la Décennie (voir annexe), avant d'être intégrés dans la plateforme géospatiale et le registre du FERM<sup>6</sup>. Ces indicateurs ont trait aux aspects biophysiques et socioéconomiques de la restauration des écosystèmes et assurent une bonne couverture de ces derniers. S'agissant de la fréquence de la communication des données, tous les indicateurs feront l'objet d'au moins trois relevés dans le laps de temps de la Décennie (2021-2030).

8. Ces indicateurs utilisent les données statistiques nationales recueillies dans les travaux d'élaboration des rapports sur les ODD, dans lesquels les organismes qui en sont garants assurent un rôle important de synthèse et de validation des données. À l'heure actuelle, la FAO est l'organisme de l'ONU garant de 21 indicateurs relatifs à des ODD. L'ERF de la FAO synthétise et communique les données relatives aux indicateurs 15.1.1 (zones forestières) et 15.2.1 (gestion durable des forêts) et dirige la production et la communication de données relatives à l'indicateur 15.4.2 (couvert végétal montagneux).

---

<sup>3</sup> <https://ferm.fao.org/>.

<sup>4</sup> Voir alinéa 13.e. du document COFO/2020/REP: <https://www.fao.org/3/ne205fr/ne205fr.pdf>.

<sup>5</sup> <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb9982en/> (en anglais).

<sup>6</sup> Le registre du FERM constitue un mécanisme harmonisé de collecte de données qui agrège les données des plateformes existantes de restauration des écosystèmes.

9. À compter de décembre 2023, le Groupe de travail chargé du suivi rendra compte chaque année de l'avancement de la restauration des écosystèmes par des communications directes et la présentation d'un tableau de bord en ligne. Ce compte rendu visuel, présenté en ligne sur un mode interactif, aura pour objet d'informer les gouvernements, les organismes du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire qui composent le large public de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et d'engager des échanges avec eux. Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'état de mise en œuvre de la Décennie, qu'il doit présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quatre-vingt-unième session en 2026-2027, reprendra les éléments de ce compte rendu annuel. À l'heure actuelle, le cycle complet de communication des données de l'ERF est de cinq ans, mais à la suite d'une demande émanant de la vingt-cinquième session du Comité des forêts, la FAO met au point un système de communication de données assoupli, qui doit permettre aux pays de communiquer volontairement et plus fréquemment leurs dernières données relatives aux principaux indicateurs, à mesure que le permettent les informations recueillies. Grâce à une actualisation plus fréquente des données, les futures ERF sont appelées à occuper un rôle important dans la Décennie et à constituer une source précieuse de données pour le suivi de la restauration des écosystèmes en général et de la restauration des écosystèmes forestiers en particulier.

10. Depuis 2018, les données destinées à l'ERF sont communiquées par le biais d'une plateforme en ligne<sup>7</sup>, qui sert aussi d'outil de diffusion ouvert de toutes les données et métadonnées communiquées à l'ERF 2020. Cette plateforme est un outil ouvert et convivial, où les usagers peuvent visualiser les données ERF dans des tableaux de bord et, par une navigation interactive, dans l'ensemble complet des données issues du plus récent des cycles ERF. En outre, le mode assoupli de communication de données bientôt en vigueur tirera parti des fonctionnalités de la plateforme.

## **B. L'Évaluation des ressources forestières mondiales comme processus actif de communication d'informations relatives à la cible 2 de la Convention sur la diversité biologique sur la restauration des écosystèmes**

11. La première moitié de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP15) à la CDB s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 24 octobre 2021 à Kunming, dans la province du Yunnan (Chine). Lors de la seconde moitié de la COP15, prévue du 5 au 17 décembre 2022 à Montréal (Canada), les Parties à la CDB devraient adopter un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui servira de feuille de route vers la Vision 2050 «Vivre en harmonie avec la nature».

12. La cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a trait à la restauration des écosystèmes et sa négociation est toujours en cours. Il est prévu que les Parties adoptent son texte définitif lors de la COP15 à Montréal. L'énoncé actuel de la cible 2 est issu de la quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui s'est tenue du 21 au 26 juin 2022; son objet est de faire en sorte que les zones et écosystèmes dégradés terrestres, d'eaux intérieures, d'eau douce, qu'ils soient côtiers ou marins, fassent l'objet de mesures de restauration efficaces en prenant leur état naturel pour valeur de référence et en veillant à leur intégrité, leur connectivité et leurs fonctions communes<sup>8</sup>. Dans une optique d'harmonisation des travaux de communication de données, et afin d'éviter les chevauchements d'efforts, le secrétariat de la CDB a demandé à la FAO et au Groupe de travail sur le suivi de fournir des orientations méthodologiques relatives au suivi de la cible 2, en se fondant sur un certain nombre d'indicateurs relatifs à des ODD de niveau supérieur qui entretiennent un rapport étroit avec la restauration des écosystèmes.

13. À la suite d'un appel à des contributions volontaires émis par le Groupe de travail chargé du suivi de la Décennie, un groupe de travail a été créé en mai 2022, composé d'experts de la FAO et des processus et organismes suivants: CDB, Conférence des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des

<sup>7</sup> <https://fra-data.fao.org>.

<sup>8</sup> <https://www.cbd.int/doc/c/c949/b2cc/a311c0c411d3a81134e2c7f3/wg2020-03-l-02-en.pdf>.

Nations Unies pour l'environnement/Partenariat pour les indicateurs de la biodiversité (PNUE-WCMC/BIP), Convention de Ramsar sur les zones humides, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et Société pour la restauration écologique/Observatoire mondial de la restauration (SER/GRO). Ce groupe de travail a préparé une note d'information contenant des suggestions ayant trait au suivi et à l'établissement de rapports afférents à la cible 2. Les procédures de travail qui leur correspondent, s'agissant de la communication de données sur la cible 2, sont en cours d'élaboration. Cet avant-projet de document est disponible (en anglais) [ici](#). Il a été diffusé lors de la quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui s'est tenue à Nairobi du 21 au 26 juin 2022.

14. Dans la mesure du possible, les procédures de suivi de la restauration des écosystèmes doivent s'appuyer sur les processus de communication des données afférentes aux ODD, demeurés actifs et bien établis, qui tirent parti de plateformes sur la restauration et d'initiatives connexes, telles que l'ERF, le FERM, l'Outil de communication de données (DaRT) pour les accords environnementaux multilatéraux et le Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS). L'établissement des rapports doit être pris en main par les pays et s'appuyer sur les meilleures données disponibles. Les indicateurs doivent composer une couverture mondiale et régionale suffisamment bonne et leurs relevés s'effectuer en recourant aux signaux de qualité normalisés applicables à la communication de données relevant des ODD.

15. Au fil des ERF successives, la FAO a instauré des méthodes systématiques et normalisées de collecte, synthèse et validation des données. Elle a aussi tissé un réseau mondial de correspondants nationaux ERF désignés officiellement, qui dirigent l'établissement des rapports nationaux.

16. L'ERF 2020, dernière en date des Évaluations des ressources forestières, a examiné l'état et l'évolution, la gestion et les utilisations des ressources forestières sur la période 1990-2020 en retenant 60 grandes variables. Pour la première fois, elle a demandé aux pays d'indiquer s'ils surveillaient la dégradation de leurs forêts et, si tel est le cas, de fournir la définition du terme «forêt dégradée» qu'ils utilisent, en donnant un descriptif succinct des modalités de leur surveillance et de ses résultats. Les données ont révélé que les pays utilisent des définitions variables de la dégradation des forêts. La plupart retiennent la présence de perturbations, mais sont également retenues les modifications dans la structure des forêts et les pertes de productivité et de biens forestiers. En résumé, les réponses reflètent à la fois le défaut de données et celui d'une définition et de méthodes de suivi de la dégradation des forêts qui soient d'acceptation universelle.

17. En recourant à des définitions précises et des procédures opérationnelles, la consignation qu'opère l'ERF des superficies forestières et des autres attributs de restauration des forêts pourrait à l'avenir servir à la production de données de suivi du degré de restauration des forêts pour les écosystèmes terrestres. Cela constituera une étape importante allant dans le sens d'un renforcement de la communication des données et de son uniformisation, s'agissant notamment des informations sur la dégradation des forêts susceptibles d'être saisies par les futures ERF.

### **C. Indicateurs potentiels de la restauration des forêts**

18. Au fil des ans, le champ d'application de l'ERF a évolué régulièrement depuis sa première édition publiée en 1948. Ces évaluations composent une histoire intéressante des thématiques forestières mondiales, que ce soit par leur contenu ou par l'évolution de leur champ d'application. Dans le contexte de la Décennie et au-delà, la future ERF aura la possibilité de recourir à son réseau mondial de correspondants nationaux et de tirer parti de son statut officiel pour recueillir des données sur des variables nouvelles au niveau national, concourant ainsi au suivi de la restauration des écosystèmes.

19. Comme première étape de l'inclusion des indicateurs de la restauration des forêts dans l'ERF, la proposition suivante de communication d'informations sur la restauration, devant servir à la collecte de données de l'ERF 2025, a été mise au point par le secrétariat de l'ERF:

1. Votre pays a-t-il pris des engagements en matière de restauration des forêts? (oui/non)
2. Si oui
  - a. Y a-t-il une loi forestière à l'appui de la restauration des forêts?
  - b. Quelles superficies ayant besoin de restauration ont été définies et comment?
  - c. Quelles cibles ont été fixées pour la restauration (p. ex. xx hectares d'ici à l'année yyyy)?

La proposition sera plus amplement débattue et prendra sa forme définitive pendant et après une consultation d'experts de l'ERF 2025, prévue pour septembre 2022.

20. En outre, d'autres variables relatives à la restauration des forêts peuvent être élaborées et attestées dans des fichiers de métadonnées à des fins de transparence, ceux-ci pouvant comporter une justification de la sélection de ces indicateurs. La liste non limitative de ces variables est la suivante:

- Engagement en vigueur pour la restauration des forêts (booléen)
- Existence d'un cadre juridique national de restauration des forêts (booléen)
- Potentiel de restauration des forêts (en milliers d'hectares) [communication de données spatiales optionnelle]
- Cible de restauration des forêts assortie d'une échéance (en milliers d'hectares) [communication de données spatiales optionnelle]
- Mise en œuvre de la restauration des forêts dans la période visée (en milliers d'hectares) [communication de données spatiales optionnelle]
- Autres données de superficie servant au calcul des indices de connectivité – en cas de communication de données spatiales<sup>9</sup>

21. En attendant la disponibilité de définitions universelles, et que s'imposent des méthodes uniformes et exactes, les pays peuvent fournir leurs propres définitions nationales dans leur communication de données sur les variables de restauration des forêts. Cependant, la présente note d'information ne traitera pas des indicateurs spécifiques dans leurs détails.

### **III. Rationalisation des travaux entre plusieurs initiatives de restauration des écosystèmes**

22. La FAO recommande de rationaliser et de coordonner les travaux des diverses initiatives et plateformes de suivi de la restauration des écosystèmes pour communiquer des informations de suivi sur la restauration des écosystèmes liés aux forêts à travers les processus susdits. Si le Comité des forêts en fait la demande, la FAO, notamment à travers l'ERF, se tient prête à entamer la collecte et la validation de données sur les indicateurs liés à la restauration des forêts, ainsi que de les communiquer et les diffuser en temps utile. D'autres initiatives et plateformes pourront utiliser directement les données de restauration des forêts recueillies par l'ERF lorsqu'elles agrègent les données nationales de restauration des différents écosystèmes. Il est aussi possible de forger d'autres indicateurs en se servant de ces données, autant que de besoin.

23. La plateforme et le registre du FERM peuvent contribuer à la mise en cohérence des données de plateformes différentes. On s'efforcera de permettre l'interopérabilité des plateformes différentes et d'éviter tout chevauchement d'efforts et toutes comptabilisations redondantes. Le FERM peut aussi prêter son appui aux acteurs de la restauration des écosystèmes de l'échelon local à l'échelon mondial, en leur offrant accès aux meilleures données disponibles et aux technologies qui permettent le suivi

---

<sup>9</sup> Les indicateurs et méthodes de mesure de la connectivité dans la cible 2 de la CDB demeurent en débat.

des projets de restauration, et cerner les lacunes et les besoins dans les données et leur communication et en informer le Groupe de travail chargé du suivi.

## ANNEXE

Indicateurs de niveau supérieur de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes<sup>10</sup>

Code de l'indicateur	Intitulé de l'indicateur	Type d'écosystème <sup>11</sup>	Fréquence d'actualisation des données <sup>12</sup>	Institution
ODD 1.2.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	Tous types	Deux fois par an	Banque mondiale
ODD 2.1.1	Prévalence de la sous-alimentation	Tous types	Tous les ans	FAO
ODD 2.4.1	Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable	Terres agricoles	Tous les 3 ans	FAO
ODD 6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	Tous types	Tous les 2 ans	OMS et UNICEF
ODD 6.3.2	Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	Eau douce	Tous les 3 ans	PNUE
ODD 6.4.2	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	Eau douce	Tous les ans	FAO
ODD 6.5.1	Degré de la gestion intégrée des ressources en eau	Eau douce	Tous les 3 à 4 ans	PNUE
ODD 6.6.1 (Ramsar 8.6)	Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau	Eau douce	Tous les ans	PNUE, Convention de Ramsar?

<sup>10</sup> Source (en anglais): <https://www.fao.org/documents/card/es/c/cb9982en/>.

<sup>11</sup> Les écosystèmes visés par la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes sont les suivants: terres agricoles; forêts; eaux douces; herbages; maquis; savanes; montagnes; océans et côtes; tourbières; zones urbaines. Pour obtenir plus d'informations, voir [ici](#).

<sup>12</sup> Fréquence d'actualisation des données relatives aux indicateurs des ODD (source: <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>).

ODD 7.2.1	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	Tous types	Tous les ans	AIE; Division de statistique de l'ONU; Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)
ODD 12.b.1	Application des outils comptables usuels au suivi des aspects économiques et écologiques du tourisme durable	Tous types	Tous les ans	OMT
ODD 13.2.2 (CCNUCC)	«Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre» communiqué à la CCNUCC dans le cadre du mécanisme du Réseau pour une transparence accrue.	Tous types	Tous les ans (parties figurant à l'annexe I); tous les 2 ans (parties autres que celles figurant à l'annexe I)	CCNUCC
ODD 14.4.1	Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable	Océans et côtes	Tous les 2 ans	FAO
ODD 14.5.1	Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale	Océans et côtes	Tous les ans	PNUE-WCMC; BLI; UICN
ODD 14.b.1	État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs	Océans et côtes	Tous les 2 ans depuis 2018	FAO
ODD 15.1.1	Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	Forêts	Tous les ans depuis 2015	FAO

ODD 15.1.2	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)	Forêts; eaux douces; herbages; maquis et savanes; montagnes; tourbières	Tous les ans	PNUE-WCMC; BLI; UICN
ODD 15.2.1	Progrès vers la gestion durable des forêts	Forêts	Tous les ans depuis 2015	FAO
ODD 15.3.1 Convention sur la lutte contre la désertification	Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	Terres agricoles, forêts, herbages, maquis et savanes	Tous les 4 ans depuis 2018	CCNUCC; FAO; CDB; Division de statistique de l'ONU; PNUE; CCNUCC
ODD 15.4.2	Indice de couvert végétal montagneux	Montagnes	Tous les 3 ans	FAO
ODD 15.5.1	Indice de la Liste rouge	Tous types	Tous les ans	UICN; BLI